

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 octobre 2011  
(convocation du 3 octobre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick  
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10  
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h  
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle  
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05  
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert  
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Parempuyre - Itinéraire de découverte des espaces naturels - Equipement d'une  
boucle locale - Fonds de concours 2011- Convention - Décision**

Monsieur ROSSIGNOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n°2006/0709 du 22 septembre 2006 et n°2007/0562 du 13 juillet 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à accompagner les communes pour l'aménagement d'itinéraires de découverte du patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération.

Il a été décidé d'encourager financièrement les communes à la réalisation d'itinéraires de sentiers pédestres, que ce soit pour compléter la Boucle Verte ou pour créer notamment des boucles locales, qui demeurent à l'initiative des communes. Ces itinéraires sont réalisés en complément des voies vertes et pistes cyclables aménagés par la CUB mais aussi en lien avec l'aménagement de sentiers piétonniers dans les espaces naturels, réalisé par le Conseil Général de la Gironde dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Par lettre du 28 juillet 2011, la commune de Parempuyre a sollicité la Communauté Urbaine de Bordeaux pour participer financièrement aux travaux d'équipement d'un itinéraire pédestre communal dont l'inauguration est envisagée dès le mois d'octobre 2011.

Une fois achevé, cet itinéraire constituera une boucle locale d'un circuit de 10,5 km présentant une riche diversité de paysages : espaces boisés à l'ouest, zones viticoles au nord et au sud, zone de marais à l'est, gravières...

Pour des raisons techniques et géographiques, cette boucle locale n'est pas raccordée, pour le moment, au tracé de la Boucle Verte mais, à terme, les modifications de la boucle primaire devraient intégrer cet itinéraire.

La Communauté Urbaine est sollicitée à hauteur de 1 013 € HT, soit 50 % du financement, à parts égales avec les fonds propres de la commune, dans la limite de 30 000 € par an et conformément à la délibération du 22 septembre 2006.

Le montant total des travaux est estimé à 2 026 € HT.

La participation communautaire s'effectuera sous forme d'un fonds de concours aux conditions fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

| <b>Budget prévisionnel et plan de financement H.T. de l'opération en 2011</b> |                |                     |                |
|---|----------------|---------------------|----------------|
| <b>Dépenses</b>   |                | <b>Recettes</b>     |                |
| Panneaux d'information  | 1 305 €        | CUB                 | 1 013 €        |
| Balisage du parcours  | 721 €          | Ville de Parempuyre | 1 013 €        |
| <b>Total HT</b>   | <b>2 026 €</b> | <b>Total HT</b>     | <b>2 026 €</b> |

En effet, conformément aux modalités habituelles de soutien financier de la CUB, il s'avère possible d'attribuer un fonds de concours au titre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et, plus particulièrement, à l'article L. 5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu' « afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les Communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Cette demande de fond de concours s'inscrit également dans le cadre de la Fiche Action n°6 du Contrat de Co-développement conclu entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Parempuyre intitulée "Sentiers de découverte : réseau d'itinéraires de promenade".

La participation communautaire ne pourra être réévaluée à la hausse. Par contre, elle sera ajustée au prorata au cas où la dépense définitive serait inférieure au prévisionnel.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

**VU** la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011,

**VU** la délibération n° 2006/0709 du 22 septembre 2006 et n°2007/0562 du 13 juillet 2007 portant sur la mise en œuvre d'une continuité de cheminements offrant un parcours de découverte du patrimoine naturel, architectural, culturel et historique de la Communauté Urbaine au travers d'une boucle primaire et de boucles locales,

**Entendu le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QUE :**

- la Communauté Urbaine de Bordeaux soutient la création d'itinéraires de découverte des espaces naturels, notamment l'aménagement de la Boucle Verte et des Boucles Locales,
- la Boucle Locale de Parempuyre présente un itinéraire cohérent dans la découverte d'un patrimoine naturel, paysager, historique et culturel de l'agglomération,
- la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est engagée à soutenir ce projet dans le cadre des contrats de co-développement,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Un fonds de concours d'un montant de 1 013 € H.T. est attribué à la commune de Parempuyre pour la réalisation d'une boucle locale.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à définir les modalités de règlement de ce fonds de concours.

**Article 3 :**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice en cours, section d'investissement, chapitre 204, fonction 8330, article 204141, CRB UD00, programme OC 04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

|   |
|---|
| <p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE<br/>27 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 27 OCTOBRE 2011</b></p> |
|---|

M. CLÉMENT ROSSIGNOL